

## **APRÈS LE DÉCÈS D'UN CHEF D'ÉQUIPE, MALAISE ET COLÈRE AU CENTRE COURRIER DES DOCKS.**

**Communiqué de Presse**

**100% de droit de retrait le vendredi 28 mai 2021 au centre courrier des Docks, la responsabilité de la hiérarchie locale est pointée par le personnel.**

Vendredi 28 mai à la prise de service du centre courrier des Docks qui gère le tri et le courrier de cinq arrondissements de Marseille, l'ensemble du personnel s'était rassemblé pour rendre un hommage à leur collègue Marc HEBERT encadrant sur le site, inhumé la veille. Marc est décédé suite à un AVC qui l'a plongé dans le coma pendant plus d'un mois.

**Le personnel voulait témoigner sa reconnaissance envers Marc et montrer son soutien à sa famille et ses proches dans cette épreuve. Rapidement l'émotion a cédé la place à la colère, et le personnel a exigé la présence des cadres supérieurs de l'établissement pour qu'ils s'expliquent sur leur attitude envers Marc, faisant le lien entre la dégradation de son état de santé et l'attitude de la direction envers lui.**

En effet de nombreux agents ont témoigné que Marc était en souffrance du fait d'une remise en cause permanente de son professionnalisme. Il semblerait que son engagement sans faille auprès des agents lui soit reproché. C'est cette proximité, ce côté humain, sa parfaite connaissance du terrain, des contraintes des agents, sa volonté d'apporter des solutions à chacun quelque soit son statut, qui semble lui avoir porté préjudice auprès de la Direction locale.

Le discours porté par le Directeur de l'établissement n'a malheureusement fait que confirmer le ressenti du personnel, en parlant notamment de « **conflit de valeurs** » entre Marc et la hiérarchie de l'établissement. **Il est clair que les valeurs que portait Marc sont en décalage avec celles qui dominant aujourd'hui à La Poste, à savoir la recherche du profit immédiat au détriment de l'humain et une gestion du personnel par le mépris.**

Devant la gravité des accusations portées par le personnel, des propos tenus le vendredi 28 mai par la Direction, les agents ont exprimé collectivement leur droit de retrait et les Représentants du Personnel ont déposé un Danger Grave et Imminent (DGI) sur le site des Docks couvrant l'ensemble du personnel et déclenchant la tenue d'une réunion en urgence du Comité Hygiène et Sécurité (CHSCT) du site.

## **Cette réunion du Comité a abouti à quatre mesures immédiates :**

1. Changement, a minima provisoire, dans l'organisation de la ligne managériale durant le temps de l'enquête.
2. Le gel des réorganisations.
3. La mise en place d'une cellule d'écoute.
4. Le vote d'une mission d'analyse

**La mission d'analyse qui débutera ce lundi 31 mai pour une durée de quatre semaines sera portée exclusivement par les Représentants du Personnel.**

La lettre de mission donnée par les agents des Docks aux Représentants du Personnel vise à évaluer le lien de causalité entre le décès de Marc et l'attitude de la Direction vis à vis de lui durant son activité de chef d'équipe.

**SUD PTT 13 s'associe à la douleur de la famille et des proches de Marc, des agents qui ont perdu un collègue, un ami sur qui ils pouvaient compter, et s'engage avec l'ensemble des collègues des Docks à faire toute la lumière sur les dérives managériales qui ont cours sur cet établissement, pour sa mémoire et la reconnaissance des droits de ses proches.**

**Une conférence de presse aura lieu, le mercredi 02 juin 2021 à 12H00, à la Plate-forme de Préparation et de Distribution du Courrier (PPDC) de Marseille Euroméditerranée, 14 Rue d'Anthoine 13002 Marseille.**

**Contacts Syndicat SUD APT 13 : Yann REMLE au : 06.77.73.73.11  
Serge REYNAUD au : 06.61.69.62.83**